

TABLEAU 1. Caractéristiques de la relation, par type de partenaire sexuelle

Type de partenaire	But	Exclusivité/confiance	Rapport de pouvoir/décision	Acceptation des méthodes de contraception/protection
Épouse	Relation conjugale officielle. Enfants. Intimité et plaisir sexuel.	La confiance est la norme. L'homme peut avoir des relations extraconjugales; la femme doit être fidèle.	Par le mariage (paiement de la dot), le mari acquiert le pouvoir sur la sexualité et la reproduction de l'épouse. Le mari décide officiellement de la pratique d'une méthode.	La contraception est généralement acceptée. La protection explicite contre les IST et le VIH est taboue en raison de connotations d'infidélité et de manque de confiance.
Partenaire extra-conjugale stable	Intimité et plaisir sexuel (plus excitant qu'avec l'épouse).	Pas de lien matrimonial et donc moins d'exclusivité féminine et moins de confiance qu'avec l'épouse.	L'homme contrôle moins la sexualité de cette partenaire que celle de son épouse. La décision ultime appartient à l'homme, mais la femme peut négocier car il n'y a pas de lien officiel et elle possède sur lui un pouvoir affectif.	La contraception et la protection contre les IST et le VIH sont acceptées car la confiance est moindre.
Partenaire régulière (hommes célibataires)	Futur mariage. Intimité (et rapports sans pression de temps).	L'exclusivité féminine n'est pas présumée mais elle est espérée. Le caractère sérieux de la relation et la confiance progressent ensemble.	L'homme a peur de perdre sa partenaire, qui en gagne un pouvoir de négociation. Tandis que le mariage approche, le pouvoir de l'homme sur la sexualité et la pratique contraceptive augmente.	La contraception est acceptée. L'homme ne veut pas mettre sa partenaire enceinte avant le mariage. La protection contre les IST et le VIH est acceptée faute de confiance. L'acceptation diminue à mesure que la relation progresse.
Autre partenaire (hommes célibataires)	Partenaire secondaire à la première et principale compagne. S'il s'agit d'une femme plus âgée, fins de soutien financier.	Sans exclusivité. Sans confiance.	L'homme détient le pouvoir et décide de la pratique d'une méthode, sauf si la partenaire est une « sugar mama » (qui détient alors le pouvoir économique et à la volonté de laquelle il doit se plier).	Les méthodes de contraception et de protection contre les IST et le VIH sont acceptées.
Partenaire de passage	Excitation, plaisir (rencontre généralement brève, faible niveau d'intimité). Le rapport sexuel peut avoir lieu en échange d'argent, de nourriture ou de boissons.	Sans exclusivité. Sans confiance.	L'homme domine la décision. La femme peut négocier quand l'homme est pressé de passer à l'acte.	Les méthodes de contraception et de protection contre les IST et le VIH sont acceptées.
Travailleuse du sexe	Rapport en échange d'argent. Aucune intimité.	Sans exclusivité. Sans confiance.	L'homme détient le pouvoir et décide puisqu'il paie.	Les méthodes de contraception et de protection contre les IST et le VIH sont acceptées.